BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE

Unité-Progrès-Justice TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER $N^{\circ}088$:

RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT COORDINATION DU REGIME DE SECURITE SOCIALE APPLICABLE AUX AGENTS PUBLICS DE L'ETAT ET DU REGIME DE SECURITE SOCIALE APPLICABLE AUX TRAVAILLEURS SALARIÉS ET ASSIMILÉS AU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par la députée **Séphorah Anita Soumaï TRAORE**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 17 mai de 16 heures 04 minutes à 16 heures 45 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Drissa SANOGO, Vice-président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant coordination du régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat et du régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso.

Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation dudit projet de loi, le lundi 13 mai 2024 de 09 heures 55 minutes à 13 heures 30 minutes. A cette occasion, la COMFIB a relevé ses préoccupations qui ont été portées à la Commission saisie au fond, par la députée Séphorah Anita Soumaï TRAORE, désignée rapporteur. Celle-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond.

Ces séances ont consisté en l'audition des acteurs, le lundi 13 mai 2024, celle du Gouvernement, le mardi 14 mai 2024 et en l'adoption du rapport, le vendredi 17 mai 2024. Les travaux se sont déroulés sous la présidence du député Lassina GUITI, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH;
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Bassolma BAZIE, Ministre d'État, Ministre de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Monsieur le Ministre a exposé autour des points suivants :

- contexte et justification du projet de loi ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAGIDH.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de Monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- les difficultés rencontrées dans la prise en charge de certains assurés volontaires dans le cadre de la coordination ;
- l'option de l'harmonisation des deux régimes de sécurité sociale ;
- la notion de travailleur assimilé :
- la structure habilitée à fixer l'âge de départ à la retraite de l'agent ;
- l'option du recensement de tout le dispositif antérieur contraire à la loi ;
- l'implication de l'Unité d'action syndicale au processus d'élaboration du projet de loi ;
- l'option de l'introduction de dispositions transitoires dans le projet de loi pour permettre de gérer efficacement les dossiers bloqués ;
- la participation de tous les ministères au processus d'élaboration du projet de loi;
- la possibilité du cumul des cotisations pour un employé effectuant plusieurs prestations intellectuelles à la fois grâce au présent projet ;

- la différence entre les termes « régimes de sécurité sociale des fonctionnaires, agents de l'État et assimilés et les régimes de sécurité sociale des travailleurs salariés et assimilés » au niveau de l'exposé des motifs et « régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'État et du régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés » au niveau du dispositif du projet de loi;
- la supposée augmentation de la part contributive de l'employeur au niveau de la CNSS au profit des chauffeurs ;
- les raisons de l'exclusion des indemnités des modalités de calcul du droit à la pension de retraite ;
- les précisions sur le niveau de gestion du dossier de remise à plat des salaires des fonctionnaires ;
- l'éventualité d'une différence entre l'âge de départ à la retraite d'un agent public de l'État ou d'un travailleur salarié et celui fixé par l'établissement public de régime social dont il a relevé en dernier lieu;
- la garantie de la bonne marche du Régime d'assurance maladie universel (RAMU) au Burkina Faso en raison de la faiblesse probable des cotisants ; soit 300 000 personnes sur une population de 25 000 000 d'habitants ;
- les modalités de calcul de la pension pour ne pas léser le travailleur en cas d'égalité de durée de cotisation dans les deux régimes (article 6, al. 3) ;
- le niveau d'implication de l'État burkinabè en matière d'employabilité au Burkina Faso ;
- la maîtrise des rémunérations des employés du privé ainsi que leur nombre par le Gouvernement ;
- les mécanismes dont dispose le Gouvernement pour contraindre les employeurs à déclarer leurs salariés à la CNSS ;
- la notion de « pension de réversion » ;
- la maîtrise par le Gouvernement des risques liés à la prise de participation des établissements de prévoyance sociale, cas de la Caisse des dépôts et d'investissement et de l'usine BRAFASO.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAGIDH fait par la députée rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que le projet de loi organique permettra de :

- résoudre les difficultés dans la mise en œuvre de la loi n°033/98/AN du 18 mai 1998;
- prendre en compte l'évolution des besoins des populations en général, et des travailleurs, en particulier, en matière de protection sociale.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 16 mai 2024

Le Vice-président

Drissa SANOGO

Le rapporteur

Séphorah Anita Soumaï TRAORE

<u>ANNEXE</u>: <u>LISTES DE PRESENCE</u>

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER LE LUNDI 13 MAI 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
01	SANOGO Drissa	Vice-président
02	FOFANA Haoua	Membre
03	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
04	NASSOURI Daaga	Membre
05	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
06	KONE Diakalia	Membre
07	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATION
1.	YARO Mamadou	Retenu pour les travaux des Commissions
		d'enquête parlementaire (CEP)
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO	Retenu pour les travaux CEP
	Félicienne Marie Pélagie	
3.	LY Hama	Retenu pour les travaux CEP
4.	SAVADOGO Yacouba	Retenu pour les travaux CEP
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Retenu pour les travaux CEP
6.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Retenu pour les travaux CEP
7.	TAPSOBA Issaka	Retenu pour les travaux CEP
8.	NOMBO Moussa	En permission

Député absent

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

SEANCE D'ADOPTION DU DOSSIER LE JEUDI 16 MAI 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
01	SANOGO Drissa	Vice-président
02	FOFANA Haoua	Membre
03	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
04	NASSOURI Daaga	Membre
05	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
06	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATION
1.	YARO Mamadou	Retenu pour les travaux des Commissions
		d'enquête parlementaire (CEP)
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO	Retenu pour les travaux CEP
	Félicienne Marie Pélagie	
3.	LY Hama	Retenu pour les travaux CEP
4.	SAVADOGO Yacouba	Retenu pour les travaux CEP
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Retenu pour les travaux CEP
6.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Retenu pour les travaux CEP
7.	TAPSOBA Issaka	Retenu pour les travaux CEP
8.	NOMBO Moussa	En permission

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
2.	KONE Diakalia	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
2.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/ COMFIB
3.	BARRY Moussa	Stagiaire
4.	DABO Inoussa	Stagiaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
5.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT